



Le 20 janvier 2020

Chèques Vacances: VOUS Y AVEZ PEUT ÊTRE DROIT !

Améliorez Votre pouvoir d'achat car pour la plupart d'entre nous le salaire seul ne permet plus de prendre des congés sans l'aide des chèques vacances :

**VÉRIFIEZ SI VOUS N'AVEZ PAS EU LE COURRIEL DE L'ENTREPRISE
VOUS Y AVEZ PEUT ÊTRE DROIT !**

Rappel du fonctionnement du dispositif

Droit ouvert :

- Pour ceux qui ont un salaire de base mensuel équivalent temps plein **inférieur à 60% du PMSS** : abondement par l'employeur de 40%
- Pour ceux qui ont un salaire de base mensuel équivalent temps plein **compris entre 60% et 100% du PMSS** : abondement par l'employeur de 25% *

**Pour les salariés étant en situation de handicap, ayant une personne en situation de handicap à charge déjà éligibles à 25 % prise en charge à 40%.*

2 durées de souscription Possible : 6 et 10 mois

Dans l'Entreprise, vous avez été 803 salariés en 2019 à bénéficier de ce dispositif.

Le chèque Vacances c'est quoi ?

Il s'agit d'un titre de paiement (valables 2 ans après édition) permettant d'optimiser le budget vacances et loisirs des salariés grâce à une participation de l'employeur.

Le chèque-Vacances ça fonctionne comment ?

Vous constituez une épargne pendant 6 ou 10 mois qui sera prélevée sur votre salaire. L'employeur vous remet votre épargne augmentée d'un apport supplémentaire en chèques à l'issue de la période d'épargne.

**ATTENTION, VOUS POUVEZ Y SOUSCRIRE
JUSQU'AU 12 FEVRIER 2020 !**

Vos élu(e)s FGTA FO se tiennent à votre disposition.

Gardons le contact :

NOTRE MAIL : FGTAFO.COCACOLA@GMAIL.COM

NOTRE BLOG : FOCOCACOLA.FR

